

Convention de partenariat



GROUPE
Saint-Bénigne

Bureau des Relations Ecole Entreprise

Groupe Saint Bénigne

99 rue de Talant
21 000 DIJON

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Forme Juridique : _____

Nom : _____

Adresse Postale : _____

Numéro Siret : _____

Code NAF ou APE : _____

Nom du représentant légal : _____

Personne en charge du suivi de la convention : _____

d'une part,

Et

Le LYCEE SAINT BENIGNE ci après dénommé l'établissement,

Faisant partie de la NOUVELLE ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE SAINT BÉNIGNE - 99 Rue de Talant 21000 DIJON - Numéro RNA W212004609 - Numéro SIRET 77821052600019
représentée par Monsieur Frédéric BEC, en sa qualité de Directeur Général – Chef d'établissement,
d'autre part,

lesquels, préalablement à la présente convention ont exposé ce qui suit :

EXPOSE DES MOTIFS

La présente convention a pour objet de définir un cadre de référence pour les actions qui seront engagées en partenariat pour l'information, l'orientation et la formation professionnelle et l'insertion des jeunes.

Considérant, d'une part que l'entreprise a :

- Une connaissance des métiers et des qualifications nécessaires au fonctionnement et au développement de ses secteurs d'activité ;
- Conscience du rôle à tenir dans l'aide à la recherche de stages et d'emploi ;
- La préoccupation de la recherche d'une meilleure adéquation Emploi-Formation ;
- Le souhait d'apporter son concours actif au système éducatif et d'améliorer la communication avec l'Education Nationale.

d'autre part, que le Groupe Saint Bénigne :

- A une mission générale en matière d'éducation et de formation ;
- Organise et évalue les formations sanctionnées par un diplôme technologique, professionnel ou de technicien supérieur ;
- A une mission générale d'animation et de suivi pédagogique de la formation en entreprise ;
- A comme objectif de permettre à tout jeune de recevoir une formation professionnelle pertinente, qualifiante et correspondant au tissu économique local avant de quitter le système éducatif ;
- Souhaite renforcer sa coopération avec l'ensemble des acteurs économiques de la région dans le cadre de ses missions précitées.

Il a été convenu la présente convention cadre qui sera complétée par des conventions particulières proposant des actions concrètes, avec leurs objectifs propres.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Section 1 : Information et orientation :

Article 1 : Modalités de la collaboration :

Les actions menées conjointement visent à améliorer la connaissance réciproque entre le monde éducatif et le monde professionnel en instaurant un dialogue et des échanges entre les enseignants, les élèves et les responsables de l'entreprise.

L'ensemble des dispositions mises en place permettront aux élèves de :

- mieux connaître les métiers ;
- découvrir les évolutions technologiques ;
- découvrir la diversité des métiers et procurer à l'entreprise les ressources humaines qualifiées nécessaires à son développement en coopérant à la formation professionnelle.

Afin de promouvoir une meilleure adéquation entre l'orientation scolaire, la formation et l'insertion professionnelle, les parties contractantes travailleront conjointement sur les sujets suivants :

- Information,
- Formation,
- Insertion,
- Préparation à l'entrée dans la vie active,

Article 2 : Champ d'application du partenariat

Le partenariat est basé sur un échange de compétences, de moyens et sur une démarche de projets communs.

Le partenariat est construit dans l'objectif de favoriser la coopération entre le Groupe Saint Bénigne et le monde des entreprises par l'instauration de liens durables et de contribuer à l'ouverture du milieu scolaire sur les enjeux de la société.

Article 3 : Missions de l'entreprise

L'entreprises'engage à :

- ☐ Accompagner les élèves/étudiants dans le cadre de visites d'entreprise.
- ☐ Accueillir les élèves/étudiants en période de formation en entreprise.
- ☐ Participer aux épreuves orales d'entraînement et des examens en tant que jury professionnel.
- ☐ Effectuer des interventions dans les locaux du lycée.
- ☐ Informer le lycée des projets à venir entrant dans le cadre de la formation.
- ☐ Parrainer une classe d'élèves.
- ☐ Informer le Groupe sur les opportunités d'offres de contrat d'apprentissage
- ☐ Informer le Groupe sur les offres d'emploi
- ☐ Autoriser la communication du partenariat (comme par exemple utilisation du logo sur le site)
- ☐ A soutenir les actions pédagogiques de l'établissement en lui affectant l'intégralité du solde de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTEA.
- ☐ A soutenir les actions pédagogiques de l'établissement en lui affectant un pourcentage du solde de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTEA %.

Cochez-la ou les case(s) souhaitée (s) par le partenariat.

Article 4 : Missions de l'établissement

L'établissement s'engage à :

- Informer et sensibiliser les élèves sur la formation et la vie de l'entreprise, dans un esprit de tolérance, de discrétion et de respect des personnes.
- Inciter et faciliter les déplacements des élèves pour les visites d'entreprises ;
- Accueillir les intervenants dans l'établissement
- Mettre à disposition ses locaux et moyens techniques lors des interventions dans l'établissement.
- Informer les entreprises / tuteurs / directions sur les contenus et attendus des référentiels.
- Accompagner les salariés d'entreprise dans le rôle de tuteur.
- Définir avec les entreprises les objectifs de stages.
- Définir avec les entreprises les besoins en termes de stagiaires et ou de formation.
- Animer le réseau d'entreprises partenaires :
 - Formation / Information
 - Job Dating
 - Stage Dating
 - Suivi des offres de stage et d'emplois des entreprises sur les réseaux du groupe.
- Permettre l'accès aux installations de l'établissement sous condition préférentielle en fonction des besoins de l'entreprise.
- Communiquer sur les entreprises partenaires à l'aide des différents supports de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.)

Article 5 : Assurances

Chaque partie s'engage à contracter les assurances nécessaires tant en responsabilité civile qu'en dommages divers destinés à couvrir, dans ses locaux, tous les risques qui pourraient survenir.

Chaque partie déclare se charger pour sa part respective des assurances en responsabilisation civile liée à sa présence, à celle de ses membres, à leur transport éventuel.

Article 6 : Confidentialité

Les informations recueillies, aussi bien par les jeunes en formation que par les personnels, ont un caractère confidentiel ; les parties s'engagent à avertir chacun que la diffusion d'informations doit faire l'objet d'un consentement mutuel.

Article 7 : Durée

La présente convention prend effet à la date de signature. Elle est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable annuellement par tacite reconduction après cette période.

Elle peut être dénoncée dans un délai de 3 mois avant l'échéance par LRAR, ou modifiée par avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Article 8 : Règlement des différends

Tout différend susceptible de s'élever à l'occasion de la présente convention devra systématiquement faire l'objet d'une tentative de conciliation.

Fait à Dijon, le , en deux exemplaires.

Le chef d'établissement ou le référent du Bureau des Relations Ecole Entreprise pour le compte du chef d'établissement.

Le responsable légal de l'entreprise

M. BEC Directeur Général – Chef d'établissement
ou le référent BDREE

ANNEXE : Liste des référents du BDREE par filière

BAC PROFESSIONNEL		
Bac Pro Assistant à la Gestion des Organisations et de leurs activités (AGORA)	Véronique PUJEAUT	veronique.pujeaut@saint-benigne.fr
Bac Pro Commerce	Laura SCHWINDENHAMMER	Laura.schwindenhammer@saint-benigne.fr
Bac Pro Vente	Khadija SALIHI	khadija.salihi@saint-benigne.fr
Bac Pro Service en Restauration	Fabien BOISSEAU	fabien.boisseau@saint-benigne.fr
Bac Pro Cuisine	Olivier BONINO	olivier.bonino@saint-benigne.fr

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (formation initiale)		
BTS Gestion de la Petite et Moyenne Entreprise	Sylvie VENTARD	sylvie.ventard@saint-benigne.fr
BTS Management Commercial Opérationnel	Marie-Laure HASCAL	marielaure.hascal@saint-benigne.fr
BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client	Christine LERICHE	christine.lerich@saint-benigne.fr
BTS Services Informatiques aux Organisations	SISR / Jean-Luc TURREL SLAM / Michel GIRARD	jeanluc.turrel@saint-benigne.f michel.girard@saint-benigne.fr
BTS Support à l'Action Managériale	Fabienne LAFFITTE	fabienne.laffitte@saint-benigne.fr
BTS Tourisme	Sabine BARBIER	sabine.barbier@saint-benigne.fr
Diplôme Comptabilité et Gestion	Barbara PANOUILLOT	barbara.panouillot@saint-benigne.fr
BTS Gestion des Transports et Logistique Associée	Florence CORNUAU-LOISIER	florence.cornuauloisier@saint-benigne.fr
BTS Comptabilité et Gestion	Laurence RIERA	laurence.riera@saint-benigne.fr

SB FORMATION (formation en alternance)

BTS et Bachelor Commerce	Nathalie BOILEAU	nathalie.boileau@saint-benigne.fr
BTS et Bachelor Vente	Catherine BOULANGE	catherine.boulanges@saint-benigne.fr
BTS MHR	Fabien BOISSEAU	fabien.boisseau@saint-benigne.fr
BTS GPME	Pascal BRIDAULT	pascal.bridault@saint-benigne.fr
BTS et Bachelor Professions Immobilières	Patricia DARCO	patricia.darcq@saint-benigne.fr
BTS et Bachelor Comptabilité	Ali HADJ RABAH	ali.rabah@@saint-benigne.fr
Titre Professionnel Gestionnaire de Paie	Karine LENOIR-SULLEROT	karine.lenoirsullerot@saint-benigne.fr
Mention Complémentaire Cuisinier en Dessert de Restaurant	Julien PERRAUD	julien.perraud@saint-benigne.fr

COORDINATION

Lycée Professionnel	Sofiane BEL MADANI	sofiane.belmadani@saint-benigne.fr
Ecole Hôtelière	Dominique LEGER	dominique.leger@saint-benigne.fr
Enseignement Supérieur (formation initiale)	Christelle AUBRIET Virginie DAVAL	christelle.aubriet@saint-benigne.fr Virginie.daval@saint-benigne.fr
SB Formation (alternance)	Georges BAY-NOUHAILAT	georges.baynouhailat@saint-benigne.fr